



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 30 mars 2017		
Date d'affichage 30 mars 2017		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Sortie de l'actif des biens de faibles valeurs</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TRÉQUA FRANI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Danièle, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PRÉAMBULE

L'instruction budgétaire et comptable M14 précise en son titre « modalités de recensement des immobilisations, à la tenue de l'inventaire et de l'actif » chapitre 1, paragraphe 2.2.4, que les biens de faible valeur dont le seuil est fixé par délibération sont amortis sur une durée d'un an et peuvent être sortis de l'actif et de l'inventaire le 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Par délibération en date du 3 février 1997, le conseil municipal a fixé le seuil (10 000 F convertis en 1524,49 euros) en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la circulaire interministérielle n°NOR/INT/B/1501664J du 27 mars 2015 relative à l'instruction budgétaire M14 et notamment les modalités de recensement et de sortie des immobilisations ;

VU la délibération en date du 3 février 1997 fixant le seuil en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leur acquisition ;

CONSIDÉRANT que les sorties des immobilisations correspondent aux termes de la délibération susvisée :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- SORT de l'état de l'actif 2017 la liste des biens de faible valeur 2015 ci-après annexée :

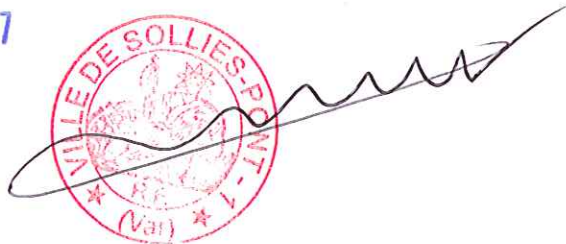
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

1 AVR. 2017

12 AVR. 2017



Collectivité : VILLE DE SOLLIES-PONT

Budget : VILLE DE SOLLIES-PONT

**Etat de l'actif
Immobilisations pour l'exercice 2017
Situation globale**

2183 Mat.de bureau et Mat.Inform.

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT20152183	PC POUR BORNE ELECTIONS	2015	484.80	484.80	0.00	0.00
PMAT20152183	BORNE ELECTIONS POSTE INFORMAT	2015	475.02	475.02	0.00	0.00
PMAT20152183	BAIE DE BRASSAGE + CABLES ETHE	2015	1,145.28	1,145.28	0.00	0.00
PMAT20152183	2 NADS HEBERGEMENT DONNEES INF	2015	909.66	909.66	0.00	0.00
Total par nature			3,014.76	3,014.76	0.00	0.00

2184 Mobilier

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT20152184	FAUTEUIL ERGOHUMAN CTM	2015	1,388.75	1,388.75	0.00	0.00
PMAT20152184	Fauteuils des mariés	2015	958.43	958.43	0.00	0.00
PMAT20152184	3 BANCS VELOUR CHATEAU	2015	572.33	572.33	0.00	0.00
PMAT20152184	ARMOIRE PORTE RIDEAUX	2015	321.06	321.06	0.00	0.00
PMAT20152184	ISOLOIRS, URNES, TABLES	2015	991.46	991.46	0.00	0.00
Total par nature			4,232.03	4,232.03	0.00	0.00

2188 Autres immo corporelles

N° inventaire	Désignation	Exer	Valeur Acquisition	Cumul Amortissement	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir VNC
PMAT2015	1 SOUFFLEUR STIHL BR600	2015	773.50	773.50	0.00	0.00
PMAT2015	PANNEAUX DE SIGNALISATION	2015	618.24	618.24	0.00	0.00
PMAT2015	PERCEUSE A PERCUSSION SANS FIL	2015	441.84	441.84	0.00	0.00
PMAT2015	TABLEAU MURAL BLANC CHATEAU	2015	312.05	312.05	0.00	0.00
PMAT2015	TUBE PANNEAUX SIGNALISATION	2015	1,073.33	1,073.33	0.00	0.00
PMAT2015	PETIT MATERIEL SALLE GINESTO	2015	230.24	230.24	0.00	0.00
PMAT2015	6 MIROIRS D'AGGLOMERATION	2015	1,434.24	1,434.24	0.00	0.00
PMAT2015	PANNEAUX SIGNALISATION	2015	480.12	480.12	0.00	0.00
PMAT2015	TABLEAU MURAL 120X100 ETAT CIV	2015	110.08	110.08	0.00	0.00
PMAT2015	TABLE MIXAGE - FLIGHT CASE - L	2015	770.40	770.40	0.00	0.00
PMAT2015	1 PLAQUE MONUMENT HISTORIQUE +	2015	261.00	261.00	0.00	0.00
PMAT2015	VITRINE STANDING	2015	176.93	176.93	0.00	0.00
PMAT2015	LETTRES DECOUPEES BRONZE CHATE	2015	952.94	952.94	0.00	0.00
PMAT2015	6 PLAQUES PLEXI + ENTRETOISES	2015	242.84	242.84	0.00	0.00
PMAT2015	ECHELLE TRANSFORMABLE 2 PLANS	2015	339.60	339.60	0.00	0.00
PMAT2015	CADRES CHATEAU	2015	326.16	326.16	0.00	0.00
PMAT2015	PARAVENT	2015	184.00	184.00	0.00	0.00
PMAT2015	2 ASPIRATEURS(DORSAL&BROSSEUR)	2015	1,507.25	1,507.25	0.00	0.00
PMAT2015	PLAQUE ALU "ascenseur"	2015	38.40	38.40	0.00	0.00
PMAT2015	POTEAUX DE GUIDAGE A SANGLE CH	2015	1,317.60	1,317.60	0.00	0.00
PMAT2015	MARTEAU PERFORATEUR BMH 45-XE	2015	1,152.00	1,152.00	0.00	0.00
PMAT2015	MIROIR ARGENTE ANTI ECLAT + PA	2015	447.16	447.16	0.00	0.00
PMAT2015	3 SUPPORTS CYCLE + FRAIS	2015	832.93	832.93	0.00	0.00
PMAT2015	3 CORBEILLES PAPIERS	2015	187.20	187.20	0.00	0.00
PMAT2015	15 GRILLES D'EXPOSITION + PIED	2015	770.40	770.40	0.00	0.00
PMAT2015	5 SUPPORTS VIDEOPROJECTEUR A VE	2015	1,161.60	1,161.60	0.00	0.00
PMAT2015	MALLE MOBILE SCIENCE PFP'S	2015	780.00	780.00	0.00	0.00
PMAT2015	LEDS POUR ILLUMINATION NOEL	2015	1,310.60	1,310.60	0.00	0.00
Total par nature			18,232.65	18,232.65	0.00	0.00
Total par budget			25,479.44	25,479.44	0.00	0.00

